



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 novembre 2018.

Face à l'APGL, Emmanuel Macron s'engage sur la PMA pour toutes

A l'initiative du président de la République, l'APGL et 20 autres associations LGBT+ ont été conviées jeudi 22 novembre à participer, au palais de l'Élysée, à une réunion d'information et d'échanges avec monsieur le président de la République Emmanuel Macron et madame la secrétaire d'Etat Marlène Schiappa, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, pour le plan d'actions du gouvernement en matière de lutte contre les actes et les violences LGBT+phobes et l'ouverture de la PMA à toutes les femmes.

En introduction de son intervention, l'APGL a rappelé à quel point les parents homosexuels, leurs enfants et leurs familles avaient fait dans le passé et font encore l'objet de discriminations à caractère homophobe et hétérosexiste de la part de l'Etat (les institutions politiques et administratives ou ses agents) comme par exemple :

- Des décisions de conseils départementaux refusant la délivrance d'agrément ou l'appareillement d'enfants avec des couples homosexuels.
- Des jugements refusant de confier la garde de l'enfant né d'une union hétérosexuelle au parent qui assume son homosexualité et qui divorce, en brisant irrémédiablement des liens familiaux.
- Des refus constants des tribunaux d'accorder la Délégation Partagée de l'Autorité Parentale dans les familles homoparentales, les privant de bénéficier du peu de moyens juridiques alors disponibles pour « fonctionner » comme des familles ordinaires.
- Des interventions de police ou de gendarmerie dans l'intimité des familles homoparentales dans le cadre des procédures d'adoptions intrafamiliales.
- Le vote en 1999 du Pacs pour éviter l'ouverture du mariage pour les couples de même sexe.

Elle a poursuivi en rappelant que si, en 2013, la loi Mariage pour tous avait indéniablement posé le socle de l'égalité conjugale entre les couples hétérosexuels et homosexuels, elle avait tout autant marqué une rupture d'égalité entre parents hétérosexuels et homosexuels, en obligeant ces derniers à devoir se marier pour adopter leurs propres enfants, dans le cadre de procédures judiciaires soumises au bon vouloir des procureurs et des juges.

Cette loi a aussi exclu toutes les familles homoparentales de la possibilité de sécuriser les liens entre les enfants et leurs parents, lorsque ces derniers n'ont pas pu ou pas souhaité se marier. Elles ont été reléguées dans un monde sans droits pour elles.

Une fois de plus, un pas vers l'égalité s'est soldé par de nombreuses impasses !

L'APGL a tenu enfin à dénoncer le caractère dominant et discriminant de l'hétéronormalité de la Loi et des politiques publiques qui s'impose aux familles homoparentales et aux projets homoparentaux, en niant les besoins des parents et de leurs enfants d'établir et de maintenir en continuité et en sécurité les liens familiaux, quelle que soit la configuration des familles.

Face à Emmanuel Macron et à Marlène Schiappa, l'APGL a défendu l'impératif d'ouvrir non seulement la PMA à toutes les femmes, à égales conditions avec les couples hétérosexuels, mais également d'y associer une vaste réforme de la filiation aux bénéficiaires de toutes les familles homoparentales et pas seulement pour les seules couples de femmes qui auront recours à la PMA en France. Ainsi, l'APGL a rappelé ses principales revendications en la matière :

- Etablissement d'une filiation homoparentale hors mariage.
- Présomption de parenté dans les couples homoparentaux mariés.
- Etablissement d'une filiation homoparentale sur déclaration auprès d'un officier de l'état civil, avec consentement de la mère accouchant.
- Possibilité de bénéficier de la possession d'état dès lors que les conditions juridiques sont réunies.
- Retranscription des états civils des enfants nés à l'étranger, dans le cadre d'une GPA.
- Réforme de l'adoption pour permettre une égalité de statuts et de droits pour tous les parents impliqués dans une famille en coparentalité.
- Actes de naissance des personnes nées d'un don ne comportant aucune mention de leur mode de conception.

Pendant plus de 2 heures de rendez-vous, l'APGL se félicite que le président et la secrétaire d'Etat se soient montrés attentifs et engagés intellectuellement dans les échanges, en tenant compte effectivement des propositions qui leur étaient faites, notamment celles qui concernent l'établissement de la filiation homoparentale.

Le président s'est engagé sur la méthode à constituer une commission parlementaire *ad hoc* ouverte à tout-e député-e et sénateur-trice, chargée d'élaborer un projet de loi. Concernant le calendrier, un projet finalisé à l'horizon du mois de mars 2019 devrait être soumis au Conseil d'Etat, puis adopté en Conseil des Ministres avant d'être présenté au Parlement en vue d'une adoption définitive en 2019. Il y aura enfin l'obligation, à côté de l'ouverture de la PMA, d'adopter une grande réforme de la filiation.

L'APGL se réjouit des propos du président qui souhaite associer les associations, dont l'APGL, à l'élaboration de la loi, tout en répétant qu'il tiendrait son engagement de campagne sur la PMA. L'APGL restera néanmoins vigilante sur le calendrier et le contenu de la prochaine loi.

Trop de temps perdu, trop de reculades, trop d'engagements trahis sous les présidences précédentes vous obligent monsieur le président à agir sans tarder et sans faillir, pour une loi juste et égale pour toutes les femmes. Cette loi devra répondre réellement aux besoins et aux projets des familles homoparentales dans le respect du choix des personnes et des liens entre les enfants et tous leurs parents.

Marie-Claude Picardat et Dominique Boren
Co-présidents de l'APGL

A propos de l'Association des parents et futurs parent gays et lesbiens APGL

Principale association homoparentale présente depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents. Elle œuvre pour la reconnaissance légale de l'Homoparentalité, en France et à l'international et a pour objectif principal de faire cesser les discriminations dont les familles et leurs enfants sont les premières victimes.

Association (loi 1901) mixte, apolitique et a-confessionnelle, l'APGL est gouvernée par des instances élues par ses adhérent.e.s. Elle est présente dans toute la France avec ses antennes et a noué des partenariats avec des associations homoparentales présentes en Europe. Ses activités sont assurées par le bénévolat de ses adhérent.e.s.

Contact médias

Nicolas - presse@apgl.fr - 06 16 66 56 91 – www.apgl.fr